



**Le bien-être animal.
Dans le monde entier.**

QUATRE PATTES RAPPORT FINANCIER

Exercice 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Table des matières

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	4
BILAN	10
COMPTE DE RESULTAT	12
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	14
1. Objet social, moyens de mise en œuvre et missions sociales.....	14
1.1 Objet social.....	14
1.2 Moyens de mise en œuvre.....	15
1.3 Définition des missions sociales de l'association.....	15
2. Faits caractéristiques de l'exercice.....	17
3. Règles et méthodes comptables	17
3.1 Immobilisations incorporelles.....	18
3.2 Immobilisations corporelles.....	18
3.3 Créances	19
4. Indemnité de fin de carrière	19
5. Honoraires du commissaire aux comptes.....	19
6. État des immobilisations.....	20
7. État des amortissements.....	21
8. État des échéances des Créances.....	22
9. État des échéances des Dettes	22
10. Comptes de régularisation – Actif	23
11. Comptes de régularisation – Passif	23
12. Variation des fonds propres.....	24
13. Tableau de variation des Fonds dédiés	25
14. Tableau des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024.....	26
15. Tableau des effectifs	27

16.	Legs, donations et assurances-vie	28
17.	Introduction au CROD et au CER	28
18.	Note explicative sur le CROD	29
18.1	Produits et charges par origine et destination.....	29
18.2	Contributions volontaires	30
18.3	Règle d'emploi des ressources.....	31
18.3.1	Les Charges par destination.....	31
18.3.2	Fonds issus de la générosité du public	31
18.3.3	Autres ressources et leur emploi.....	32
19.	Le Compte de Résultat par Origine et Destination.....	33
20.	Note explicative sur le CER	35
21.	Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public	36

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Association QUATRE PATTES

6 rue Charles Floquet
92120 MONTROUGE
France

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALBRIZIO GIOACCHINO
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5 rue Primatice
75013 PARIS

Tél. 06 76 79 70 83

Courriel : ga@albrizio-associes.fr

ASSOCIATION QUATRE PATTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association QUATRE PATTES.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association QUATRE PATTES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ **Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public**

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 applicables depuis le 1^{er} janvier 2020 et ont été correctement appliquées sur cet exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Giacchino ALBRIZIO



Association QUATRE PATTES

6 rue Charles Floquet
92120 MONTROUGE
France

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

BILAN

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	76 230	76 230		14 759
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	43 763	30 075	13 688	19 899
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	7 050		7 050	7 050
	Total II	127 058	106 305	20 753	41 723
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				12 938
	Autres créances	17 895		17 895	6 146
	Charges constatées d'avance	9 703		9 703	8 340
	Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL (I à VI)	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 215 680		1 215 680	1 030 818
	Total III	1 243 278		1 243 278	1 058 242
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 370 336	106 305	1 264 031	1 099 965

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	400 000	100 000
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	229 895	56 556
	Excédent ou déficit de l'exercice	95 899	473 339
	Situation nette (sous-total)	725 794	629 895
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	725 794	629 895
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 750	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 570	88 417
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	96 897	91 385
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	400 019	290 268
	Produits constatés d'avance		
	Total V	538 237	470 069
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		1 264 031	1 099 965

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	31	
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	671 871	446 582
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		30 000
	Contributions financières	2 200 000	1 765 321
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		300 000
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	12	312
	Total des produits d'exploitation	2 871 914	2 542 214
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 056 957	702 621
	Aides financières	536 638	290 268
	Impôts, taxes et versements assimilés	62 587	69 609
	Salaires	791 615	712 414
	Cotisations sociales	302 900	257 587
	Dotation aux amortissements et dépréciations	26 873	36 257
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	107	7
	Total des charges d'exploitation	2 777 677	2 068 763
RESULTAT D'EXPLOITATION		94 238	473 451

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			94 238	473 451
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	1 662		511
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			1 662	511
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			1 662	511
RESULTAT COURANT avant impôts			95 899	473 962
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			622
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(622)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			2 873 576	2 542 725
TOTAL DES CHARGES			2 777 677	2 069 386
EXCEDENT ou DEFICIT			95 899	473 339
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. Objet social, moyens de mise en œuvre et missions sociales

Au regard du règlement comptable N° 2018-06, Art. 432-10 La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de l'association QUATRE PATTES définit dans le présent document ses missions sociales et les moyens pour les mettre en œuvre.

Le présent document permet également de rappeler les dépenses comprises dans les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement.

1.1 Objet social

L'Objet de l'association QUATRE PATTES, tel qu'indiqué dans ses Statuts, est le suivant :

L'association a pour objet, à titre non lucratif, en France et à l'étranger, d'exercer toute activité d'intérêt général centrée sur la protection des animaux.

Dans ce cadre, elle aura notamment pour but de promouvoir un comportement humain approprié envers les animaux en :

- assurant ou contribuant, par tous moyens en son pouvoir, à la protection, à la défense et à la sécurité des animaux malades, maltraités en danger ou errants ;
- veillant à l'élaboration et au respect de règles juridiques de protection des animaux ;
- sensibilisant un large public sur la nécessité de la protection animale, de la prévention de la cruauté, de la sauvegarde des espèces en danger et du respect de leur habitat, ainsi que la nécessité d'adopter un régime alimentaire adéquat pour limiter son impact sur l'environnement.

L'objectif de l'association est de garantir le respect et l'éthique du projet associatif du réseau FOUR PAWS, d'aider à l'émergence de nouveaux projets et contribuer à leur structuration, et faciliter le partage de bonnes pratiques et la montée de compétences au sein du réseau.

1.2 Moyens de mise en œuvre

L'association dispose de tous les moyens d'action possibles et légaux au regard de ses capacités pour réaliser son objet, notamment :

- la collecte de fonds par tous moyens dont la réalisation de campagnes d'appel à la générosité du public ;
- la réalisation de recherches et d'études et la publication de tout ou partie des résultats de ces recherches ;
- l'édition de toutes publications, ouvrages, brochures, rapports, prospectus, revues et documents d'information ;
- l'organisation de formations, de conférences, de colloques, et de séminaires ;
- l'achat, la location ou l'échange de tout bien meuble ou immeuble pouvant s'avérer nécessaire à la réalisation de l'objet de l'association ;
- l'emprunt et la levée de fonds pour les besoins de l'association aux conditions et avec les garanties qui semblent pertinentes ;
- la fourniture de toutes prestations de services ou la vente de tous produits, susceptibles de se rattacher, directement ou indirectement, à ses activités ;

L'association peut engager toutes autres actions en coopération avec des partenaires (du réseau FOUR PAWS, ou académiques, médias, société civile, ONG, autorités publiques, entreprises, autres associations, citoyens, etc.) visant la poursuite de son objet social.

1.3 Définition des missions sociales de l'association

Les frais affectés aux missions sociales de l'association QUATRE PATTES sont tous les frais directs et indirects permettant à l'association de mettre en œuvre son objet statutaire, incluant toutes les activités et services rendus pour réaliser ces missions.

Ainsi, les missions sociales incluent :

- Tout projet visant à améliorer le bien-être animal et la protection des animaux en France et partout dans le monde.
- Les actions de sauvetage et/ou l'apport de soins vétérinaires et de nourriture aux animaux malades, maltraités, détenus dans de mauvaises conditions, en danger ou errants, cédés par leur détenteur ou saisis par les autorités.
- Les campagnes de stérilisation d'animaux errants.

- La création, l'agrandissement, la maintenance ou le soutien aux sanctuaires ou refuges permettant l'accueil d'animaux sauvages ou domestiques sauvés de maladie, maltraitance, de mauvaises conditions de détention, de dangers ou de l'errance.
- L'analyse juridique, par un employé de QUATRE PATTES ou un consultant externe, des lois actuelles dont l'amélioration permettrait de mieux protéger les animaux et/ou l'analyse juridique des projets législatifs ou réglementaires envisageables pour améliorer la protection des animaux.
- La traduction de textes, publications et documents – d'une langue étrangère vers le Français ou vice-versa –, permettant d'utiliser ces documents pour faire avancer la protection animale en France et partout dans le monde.
- La rencontre et l'échange avec les politiques, autorités, représentants, industries, universitaires, ambassadeurs, parties prenantes et autres acteurs du bien-être animal, dans l'optique de faire avancer la cause animale en France et partout dans le monde.
- Le plaidoyer auprès des décideurs politiques ou industriels dans le but de faire connaître les enjeux de protection animale et de faire avancer la cause animale en France et partout dans le monde.
- Le plaidoyer, l'éducation et la sensibilisation auprès du public, des décideurs et de toute partie prenante pertinente pour faire avancer la cause animale en France et partout dans le monde.
- La réalisation d'actions et de campagnes permettant de sensibiliser, mobiliser et communiquer auprès d'un large public et/ou des décideurs politiques et/ou des industries sur la cause animale et de faire avancer le bien-être animal en France et partout dans le monde.
- L'adhésion à des coalitions à but non-lucratif mettant en œuvre des projets répondant aux missions sociales mentionnées dans le présent document.
- Le financement d'organisations à but non-lucratif mettant en œuvre des projets répondant aux missions sociales mentionnées dans le présent document.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 montre un total de 1 264 031 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 95 899 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- Il n'y a pas d'élément significatif postérieur à la clôture à signaler.
- Il n'existe pas au sein de l'association de contribution volontaire.
- L'association Quatre Pattes a versé une dotation de 100 000 € au Fonds de Dotation QUATRE PATTES, comptabilisée en charge de l'exercice via le compte "657100-Dotation versée au fonds de dotation"
- Pour l'année 2025, du fait du développement significatif de l'association QUATRE PATTES, il a été nécessaire de recourir à une aide financière extérieure.

L'association a réalisé une demande de financement, qui a été acceptée par l'organisation de protection animale VIER PFOTEN International - gemeinnützige Privatstiftung, pour un montant de 2 200 000 €.

3. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme les règlements CRC 99-01 et ANC du 5/12/2020. En outre, nous avons appliqué pour la première année le règlement ANC n°2022-04 qui introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n° 2018-06.

En 2023, un changement de méthode comptable est intervenu, qui n'a pas d'impact sur les comptes. Nous avons appliqué pour la première année le règlement ANC n°2022-04 qui introduit de nouvelles dispositions dans le règlement ANC n° 2018-06 sur la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant d'un Etat étranger, d'une personne morale étrangère, d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non-résidente en France, à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

En 2025, les évolutions comptables appliquées à compter de l'exercice 2025 résultent principalement du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03), complété par plusieurs textes récents de l'ANC relatifs notamment à l'information extra-financière et à la présentation des états financiers.

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Plateforme Clouderia 3 ans

- Mobilier 3 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

3.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

5. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 304 Euros.

6. État des immobilisations

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.a.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	76 230					76 230
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 230					76 230
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	5 513		1 500			7 013
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	32 347		4 403			36 750
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 860		5 903			43 763	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15					15
	Prêts et autres immobilisations financières	7 050					7 050
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 065					7 065
TO TAL		121 155		5 903			127 058

7. État des amortissements

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements de début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			61 471	14 759		76 230
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			61 471	14 759		76 230
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			2 549	1 579		4 128
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			15 412	10 535		25 947
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			17 961	12 114		30 075	
TOTAL				79 432	26 873		106 305

8. État des échéances des Créances

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 050		7 050
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	17 895	17 895	
	Charges constatées d'avance	9 703	9 703	
TOTAL DES CREANCES		34 648	27 598	7 050
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

9. État des échéances des Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	2 750	2 750		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	38 570	38 570		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	27 858	27 858		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 067	57 067		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 973	11 973		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	400 019	400 019		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		538 237	538 237		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

10. Comptes de régularisation – Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Autres créances	17 895	1,42	6 146	0,56	11 749	191,16
RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS	17 775	1,41	2 250	0,20	15 525	690,00
ETAT-CH. A PAYER-PROD.A RECEV.			3 896	0,35	(3 896)	-100,00
DONS A RECEVOIR	120	0,01			120	

11. Comptes de régularisation – Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		157 419
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 750
<i>Intérêts courus</i>	2 750	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 773
<i>FOURN FACTURES NON PARVENUES</i>	6 773	
Dettes fiscales et sociales		47 896
<i>DETTES PROV PR CONG A PAYER</i>	27 858	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	14 419	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	5 619	
Autres dettes		100 000
<i>VERSEMENTS FOND DE DOTATION QUATRE PATTES</i>	100 000	

12. Variation des fonds propres

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	100 000	300 000			400 000
Autres réserves					
Report à nouveau	56 556	173 339			229 895
Excédent ou déficit de l'exercice	473 339	(473 339)	95 899		95 899
Situation nette	629 895		95 899		725 794
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	629 895		95 899		725 794

13. Tableau de variation des Fonds dédiés

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fd: dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Reports en fonds dédiés							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

14. Tableau des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025

Tableau des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Autriche	01/01/2023	Personne morale	aide financière	directe	virement bancaire	2 200 000,00 €
Royaume-Uni	19/12/2025	Personne physique	Dons	directe	virement bancaire	10 000,00 €
Luxembourg	27/03/2025	Personne physique	Dons	directe	virement bancaire	500,00 €
Luxembourg	04/06/2025	Personne physique	Dons	directe	virement bancaire	500,00 €
Belgique	01/09/2025	Personne physique	Dons	directe	virement bancaire	55,00 €
Albanie	01/10/2026	Personne physique	Dons	directe	Prélèvements	36,00 €
Albanie	01/11/2025	Personne physique	Dons	directe	Prélèvements	12,00 €
Suisse	18/10/2025	Personne physique	Dons	directe	Chèques	50,00 €
TOTAL						2 211 153,00 €

Au titre de l'article 431-12, L'entité doit fournir des informations financières sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales), à savoir :

Désignation de la contrepartie : FOUR PAWS International, Autriche

Nature de la relation : Contributions financières

Montant des transactions : 2 200 000 €

Toute autre information utile : FOUR PAWS INTERNATIONAL et QUATRE PATTES coopère pour le bien-être animal. FOUR PAWS INTERNATIONAL finance et supporte QUATRE PATTES dans ses actions de protection du bien-être animal.

15. Tableau des effectifs

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		10	
	Cadres et ingénieurs		5	
	Autres catégories			
	TOTAL		15	

16. Legs, donations et assurances-vie

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie			
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9			30 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations			
Total des produits			30 000
CHARGES			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations			
Total des charges			
SOLDE			30 000

17. Introduction au CROD et au CER

Le règlement ANC 2018-06 a introduit l'obligation pour l'association, relevant des articles 3 et 4 de la loi n°91-772 du 7 août 1991, d'établir les éléments suivants afin de rendre compte de l'emploi de ses ressources :

- un compte de résultat par origine et destination défini l'article 432-2 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini l'article 432-17 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Ces éléments sont présentés aux articles 18, 19, 20 et 21 ci-après.

Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) constitue une version analytique du compte de résultat par nature. Il vise à apporter une information comptable sur le modèle socio-économique de chaque entité et à mettre en évidence, dans l'activité globale ce qui relève de la générosité du public. Le CROD forme avec le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) un ensemble cohérent qui présente ce qui se rattache à la générosité du public, en emplois comme en ressources.

Les charges ou emplois sont ventilés, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement. Les ventilations entre rubrique ont été validées par le Conseil d'Administration.

18. Note explicative sur le CROD

18.1 Produits et charges par origine et destination

- Produits liés à la générosité du public : Ils sont constitués des Dons (671 871€) ;
- Produits non liés à la générosité du public : Ils sont constitués essentiellement de l'aide financière du réseau FOUR PAWS international (2 200 000€);
- Missions sociales (1 721 121€) – Elles comprennent les activités suivantes répondant à l'objet social de l'association :
 - Tout projet visant à améliorer le bien-être animal et la protection des animaux en France et partout dans le monde.
 - L'analyse juridique des lois actuelles dont l'amélioration permettrait de mieux protéger les animaux et l'analyse juridique des projets législatifs ou réglementaires envisageables pour améliorer la protection des animaux.
 - La traduction de textes, publications et documents – d'une langue étrangère vers le Français ou vice-versa –, permettant d'utiliser ces documents pour faire avancer la protection animale en France et partout dans le monde.
 - La rencontre et l'échange avec les politiques, autorités, représentants, industries, universitaires, ambassadeurs, parties prenantes et autres acteurs du bien-être animal, dans l'optique de faire avancer la cause animale en France et partout dans le monde.
 - Le plaidoyer auprès des décideurs politiques ou industriels dans le but de faire connaître les enjeux de protection animale et de faire avancer la cause animale en France et partout dans le monde.
 - Le plaidoyer, l'éducation et la sensibilisation auprès du public, des décideurs et de toute partie prenante pertinente pour faire avancer la cause animale en France et partout dans le monde.
 - La réalisation d'actions et de campagnes permettant de sensibiliser, mobiliser et communiquer auprès d'un large public et/ou des décideurs politiques et/ou des industries sur la cause animale et de faire avancer le bien-être animal en France et partout dans le monde.
 - L'adhésion à des coalitions à but non-lucratif mettant en œuvre des projets répondant aux missions sociales mentionnées dans le présent document.

- Frais de recherche de fonds : Ils sont constitués pour 633 418 € des frais d'appels à la générosité du public, qui correspondent aux :
 - frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagnes publicitaires, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires, etc. ;
 - les frais de traitement des dons ;
 - les prestations de services de collecte ou de traitement des dons ;
 - les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs.

- Les frais de fonctionnement sont constitués pour 396 264 € des dépenses suivantes :
 - toutes les charges de personnel des services administratifs du siège, (direction, secrétariat, comptabilité et ressources humaines) à l'exclusion du prorata du temps passé par ces salariés aux missions sociales et/ou à la recherche de fonds ;
 - par répartition au prorata de la masse salariale, toutes les charges liées au siège, n'ayant pas été imputées en missions sociales avec les charges normales de fonctionnement : accueil, frais généraux, entretien, employés de ménage, etc. ; charges rattachées à la gestion financière (intérêts sur emprunt par exemple) ;
 - les dépenses de communication institutionnelle : se distinguant de la communication sur les actions, de la communication de plaidoyer et de sensibilisation aux causes défendues par l'association ;
 - les frais juridiques liés directement à la gouvernance ou au fonctionnement de l'association, et n'ayant pas été imputées en missions sociales.

- Les Dotations aux provisions et dépréciations sont constitués pour 26 873 € des frais d'amortissement du matériel informatique, mobilier et d'une plateforme dédiée au développement de la relation avec nos soutiens.

18.2 Contributions volontaires

L'association n'a eu aucun bénévole en 2025, elle n'a reçu aucun don en nature ni de prestation en nature.

18.3 Règle d'emploi des ressources

18.3.1 *Les Charges par destination*

Les charges sont ventilées suivant des clés de répartitions aux rubriques du CROD. Elles sont définies sur les bases suivantes :

- Les projets portés par le pôle Communication sont répartis entre la mission sociale de sensibilisation, mobilisation, plaidoyer, et les frais de fonctionnement lorsqu'il s'agit de communication institutionnelle.
- Les projets portés par le pôle Fundraising sont répartis entre :
 - o les frais d'appel à la générosité du public, en majorité ;
 - o la mission sociale de sensibilisation, mobilisation, plaidoyer ;
 - o les frais de fonctionnement lorsque les messages au public relève de la communication institutionnelle.

Ainsi, nous considérons qu'une partie des frais issus de ce pôle permet de sensibiliser le grand public à nos actions, sans qu'il devienne par ailleurs donateur. En outre, le pôle Fundraising permet de faire connaître l'association afin d'accroître la mobilisation autour de ses actions et d'augmenter son impact.

- Les projets portés par le pôle Programmes sont placés dans la mission sociale car ils répondent intégralement à la définition et aux objectifs portés par les missions sociales telles que définies par l'association.
- La masse salariale est répartie en fonction du temps passés par les pôles sur les différents projets permettent de calculer les pourcentages de répartition entre les différentes rubriques du CROD.

18.3.2 *Fonds issus de la générosité du public*

A compter de l'exercice comptable 2022, la priorité d'emploi des ressources (ou produits) pour l'élaboration du CROD consiste pour la part non affectée des ressources (non dédiées à un projet défini) à employer en priorité les ressources issues de la générosité du public.

Le Conseil d'Administration a également décidé de ne pas présenter les dotations aux provisions et dépréciations ainsi que les reprises de provisions et dépréciations dans la colonne " Dont générosité du public " du CROD considérant que :

- seules les charges réellement engagées et générant des décaissements effectifs peuvent faire l'objet d'un emploi des fonds issus de la générosité du public et figurer à ce titre dans les charges de la colonne "Dont générosité du public" du CROD ;

- seuls les produits générant des encaissements effectifs issus de la générosité du public peuvent figurer dans les produits de la colonne "Dont générosité du public" du CROD.

Les fonds issus de la générosité du public sont employés selon la répartition suivante :

- Missions sociales 65%
- Frais de recherche de fonds 25%
- Frais de fonctionnement 10%

Cette répartition permet à l'argent des donateurs d'être utilisé en priorité pour les missions sociales définies à l'article 1.3, tout en contribuant également au fonctionnement et à l'acquisition des finances nécessaires à la survie de l'association qui est encore en développement.

18.3.3 Autres ressources et leur emploi

Le reliquat des charges telles que présentées dans le CROD sont intégralement financées grâce à l'aide financière apportée par l'organisation de protection animale VIER PFOTEN International.

19. Le Compte de Résultat par Origine et Destination

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	12 mois
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	1.1 Cotisations sans contrepartie		
	1.2 Dons, legs et mécénat		
	- Dons manuels	671 871	446 582
	- Legs, donations et assurances-vie		30 000
	- Mécénat		
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
	2.1 Cotisations avec contrepartie		
	2.2 Parrainage des entreprises		
CHARGES PAR DESTINATION	2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 200 000	1 765 321
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 705	822
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS		300 000
	Total des produits par origine	2 873 576	2 542 725
	1 - MISSIONS SOCIALES		
	1.1 Réalisées en France		
	- Actions réalisées par l'organisme	1 184 483	685 112
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	100 000	
	1.2 Réalisées à l'étranger		
	- Actions réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	436 638	290 268
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	633 418	652 541
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	396 264	405 207
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	26 873	36 257
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
	6 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE		
	7 - VALEURS NETTES COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public		
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public		
	Total des charges par destination	2 777 677	2 069 386
EXCEDENT OU DEFICIT		95 899	473 339

CROD (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
Charges par destination				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Contributions volontaires à la recherche de fonds				
Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

20. Note explicative sur le CER

Les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Tel qu'explicité à l'article 18.3.2, il a été décidé pour l'exercice comptable 2025 d'employer en priorité les ressources issues de la générosité du public. De ce fait, l'intégralité des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) ont été utilisées en 2025.

21. Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024			31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION		12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE		12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES				1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France				1.1 Cotisations sans contrepartie			
- Actions réalisées par l'organisme			19 500	1.2 Dons, legs et mécénat			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels		671 751	446 582
1.2 Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurances-vie			30 000
- Actions réalisées par l'organisme				- Mécénat			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		426 638	290 268	1.3 Autres produits liés à la générosité du public			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS							
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		241 873	119 145				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			47 668				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
TOTAL DES EMPLOIS		671 751	476 582	TOTAL DES RESSOURCES		671 751	476 582
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE				DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		671 751	476 582	TOTAL		671 751	476 582
				RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)			
				(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public			
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice			
				RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)			

BAMS ASSOCIES

Association QUATRE PATTES

Page : 28

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024			31/12/2025	31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois		
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Réalisées en France			Bénévolat				
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature				
			Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS							
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT							
TOTAL			TOTAL				

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		